



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 66

LA SANTÉ

Le vaccin contre la grippe H1N1

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 3 novembre 2009

LE SÉNAT

Le mardi 3 novembre 2009

LA SANTÉ

LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE H1N1

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, dans ma province, l'Alberta, en fin de semaine, des résidents se sont rendus aux centres de vaccination aux petites heures du matin pour recevoir leur vaccin et se sont heurtés à des avis indiquant que la clinique avait été fermée et le resterait jusqu'à avis contraire. Les Albertains ne seront pas vaccinés contre la grippe « jusqu'à avis contraire ».

Quel avis faut-il donner au gouvernement pour remédier à la situation en Alberta?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, j'ai vu des reportages en provenance de l'Alberta. Je le répète : six millions de doses de

vaccin ont été envoyées. Lorsque le vaccin a été approuvé, les provinces et les territoires ainsi que le gouvernement fédéral ont convenu que les plus vulnérables seraient vaccinés en premier.

Malheureusement, il est arrivé ici et là que des gens n'attendent pas leur tour, ou il y a eu des malentendus quant à ceux qui devaient se présenter. Il y a eu des pépins en Alberta et en Ontario, mais les autorités sanitaires, les ministres de la Santé et les responsables municipaux de la santé travaillent très fort, tous ensemble.

Comme je l'ai dit, le vaccin est livré au fur et à mesure qu'il est produit. Tous devraient collaborer pour appuyer nos travailleurs du réseau de la santé publique et veiller à ce que les Canadiens sachent que les gouvernements de tout ordre sont saisis du problème et que, contrairement à ce qu'il en est dans la plupart des pays, chaque citoyen qui voudra se faire vacciner le sera.
